

11^{ème} Assemblée Générale du CODESRIA
« Repenser le développement africain : au-delà de l'impasse, les alternatives »
06-10 décembre 2005
Maputo, Mozambique

Le Golfe de Guinée face aux convoitises

Par

AWOUMOU Côte Damien Georges
Docteur en Relations Internationales
Fondation Paul Ango Ela de géopolitique en Afrique Centrale
Fondation Camerounaise de Sciences Politiques

Yaoundé, septembre 2005

Le Golfe de Guinée est une sous-région dont les contours réels et définitifs sont difficiles à saisir. D'un point de vue géographique, le Golfe de Guinée est situé dans la zone que la FAO désigne l'Atlantique Sud-Est. Le Golfe de Guinée est une entité régionale en cours de reclassement géoéconomique du fait de sa confirmation comme « zone utile » dans les découpages géopolitiques du XXI^{ème}. Il s'inscrit dès lors dans le registre des « espaces convoités », des « espaces pivots » du monde non-occidental. La dimension de « oil/diamond heartland » du monde tropical que la région a progressivement acquise en fait l'une des arènes les plus décisives de la compétition géopolitique mondiale.

Celui-ci concerne principalement la bordure occidentale du continent africain, du détroit de Gibraltar au cap de Bonne Espérance. Entre ces deux extrémités se localise l'espace atlantique centre-oriental. Il comprend les secteurs des pays des rivières du Sud¹ et le Golfe de Guinée, dans son acception la plus large, c'est-à-dire du Cap des Palmes à l'Angola. Ainsi, le Golfe de Guinée réalise une synthèse de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale.

Sur un plan culturel, le golfe de Guinée constitue un pôle de convergence des Afriques anglo-saxonne et latine (hispanophone, francophone et lusophone), des civilisations bantou et sahélienne, des religions chrétienne, musulmane et animiste.

D'un point de vue institutionnel, le Golfe de Guinée peut être circonscrit au domaine maritime des huit Etats adhérents (membres et observateurs) à la Commission du Golfe de Guinée (CGG), créée au terme d'une réunion qui s'est tenue à Libreville les 18 et 19 novembre 1999. Il s'agit de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, du Nigeria, de la RDC et de Sao Tomé et Príncipe.

Dans un environnement global déterminé par la peur du terrorisme et l'instabilité dans le Moyen Orient, l'Afrique, et surtout le Golfe de Guinée, est soudainement considérée comme une région stratégique ; la raison majeure en serait le pétrole.

En réalité, les enjeux sont plus importants. La pose des fondations de l'actuelle ruée vers le continent africain, qui est le fait surtout des Etats-Unis, a débuté avec les années 90 et s'est caractérisée notamment par l'imposition d'une conditionnalité démocratique, le soutien inconditionnel accordé à un « nouveau type » de révolutionnaires (Issayas AFERWOKI, Meles ZENAWI, Yoweri MUSEVENI, Paul KAGAME, Laurent-Désiré KABILA), l'offensive économique et commerciale menée par le biais de la communauté afro-américaine (Pasteur Leon SULLIVAN, Ronald BROWN) dans le cadre des sommets africains-africains-américains... Elle a eu pour épice la région des Grands lacs en particulier et l'Afrique Centrale en général. Elle s'est traduite par divers dysfonctionnements socio-politiques (génocide au Rwanda, guerres civiles en RDC, au Congo, au Burundi, tenue de conférences nationales souveraines, velléités irrédentistes au Cameroun et en Guinée Equatoriale, etc.) dont les répercussions continuent de décomposer et de recomposer l'Afrique.

Alors que les brasiers allumés ne sont pas encore tous éteints, et au moment où l'Administration Bush annonce que, pour elle, le Golfe de Guinée représente un intérêt phénoménal justifiant une « troisième ruée », que faire pour que ces convoitises n'installent pas la sous-région dans une instabilité endémique préjudiciable à sa sécurité, à sa souveraineté, à une bonne gouvernance et à un développement durable ?

Dans cette perspective, nous nous proposons d'étudier la problématique des convoitises et de leur nécessaire régulation.

I - La question des convoitises

¹ - Du Sénégal au Libéria.

Il s'agit de savoir : qui convoite le Golfe de Guinée ? Pourquoi ? Comment se manifeste cette convoitise ? Avec quelles résistances ?

1 - Qui convoite ?

Sous l'instigation des Etats-Unis, le Golfe de Guinée est convoité par des Etats occidentaux (France, Grande Bretagne, Belgique, Espagne), orientaux (Chine, Japon, Inde, Israël), du Sud (Brésil) et d'Afrique (Afrique du Sud, Nigeria, Libye, Maroc) ; et par des acteurs privés de toutes natures : multinationales, institutions internationales, idéologues, prédicateurs, prédateurs, affairistes...

2 - Pourquoi ?

Le Golfe de Guinée, et notamment sa composante Afrique Centrale, bénéficie d'une position géostratégique qui le met en contact avec toutes les autres sous-régions. Il est donc incontournable pour toute question qui a trait à l'Afrique. Qui tient le Golfe de Guinée tient l'Afrique.

Sous-région éclatée, tous ceux qui le peuvent s'en servent comme zone de projection pour influencer la définition de son identité et sa reconfiguration géostratégique afin de s'approprier des ressources naturelles qu'on y trouve. Pour l'Administration Bush, le Golfe de Guinée représenterait un intérêt phénoménal au point où il serait envisagé une « troisième rue » vers l'Afrique. En janvier 2002, un important symposium a été organisé à ce sujet à Washington par l'Institute for Advanced Strategic & Political Studies. Au terme des travaux, un groupe de réflexion a été constitué ; dénommé « The African Oil Policy Initiative Group », il était composé de délégués de structures clés de l'Administration Bush, du Congrès, de Consultants internationaux, de compagnies pétrolières et de différents investisseurs américains. Ledit groupe de travail a recommandé que le pétrole africain soit érigé en priorité pour la sécurité nationale des Etats-Unis après les événements du 11 septembre 2001, que le gouvernement américain déclare le Golfe de Guinée « zone d'intérêt vital », qu'il y installe une structure de commandement des forces américaines dans la région et si possible qu'il examine la possibilité d'y établir une base militaire de préférence à Sao Tome et Principe.

Au moment où le temps mondial est aux questions relatives à la qualité de la vie, le contrôle du Golfe de Guinée confère un avantage comparatif dans la définition et la mise en œuvre des normes planétaires en matière écologique, de sécurité, de bonne gouvernance et de développement. En effet, d'un côté, le bassin du Congo est, après l'Amazonie, la deuxième grande zone mondiale des forêts tropicales humides. La richesse de la sous-région en termes de variété d'essences et de biodiversité est d'une valeur insoupçonnable et encore inestimée. Leurs vertus quant à la recherche biologique et pharmaceutique, la protection et la régulation de la biosphère, du climat mondial et de l'environnement en général ont été amplement mises en exergue avant, pendant et après le Sommet de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement. D'un autre côté, les vents de la criminalité internationale (terrorisme, blanchiment d'argent, pédophilie, vente d'ossements humains, traite des femmes et des enfants, trafic d'armes, piraterie aérienne et maritime), de l'intégrisme et du fondamentalisme religieux soufflent sur de nombreux pays africains, dont ceux du Golfe de Guinée qui se trouve donc exposé à la poussée de ces courants, au choc de leurs ondes et aux caprices de leurs dérives. De plus, les facteurs suivants confèrent à cette aire un caractère polémogène : non-territorialisation des espaces maritimes nationaux, course désordonnée aux ressources off shore, non-délimitation des domaines de souveraineté respectifs, faible animation maritime, carence de la sécurité maritime sous-régionale.

La ruée vers le Golfe de Guinée peut donc être perçue comme une quête de puissance par le biais du contrôle d'une zone jusque-là négligée, et un besoin de diversification des sources d'approvisionnement en matières premières, notamment le pétrole.

3 - Comment se manifeste-t-elle ?

La convoitise se manifeste sous forme d'investissements notamment politique, militaire et économique. Traditionnellement d'influence française, le Golfe de Guinée et son hinterland (Tchad, RCA, Niger, Grands Lacs) se transforme de plus en plus en un champ d'intérêts américains. La construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, et son éventuelle extension vers le Niger, la RCA, le Soudan et la Libye, renforce la dimension géostratégique de cette zone. Cet ouvrage participe de la définition des intérêts vitaux étrangers dans la région ; laquelle constitue, côté Golfe de Guinée/Atlantique, le « débouché naturel » au demeurant recherché depuis longtemps par la poussée de l'influence américaine venant de la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Erythrée) en passant par la région des Grands lacs (Ouganda, Rwanda, Burundi, RDC), dans la nouvelle stratégie de positionnement des Etats-Unis dans la région centrale de l'Afrique.

Sur le plan politique, les Etats de la sous-région sont l'objet d'une cour assidue de toute part marquée par des échanges de visites de haut niveau. C'est ainsi que, tous les chefs d'Etats d'Afrique Centrale ont été reçus en audience collective par le Président Bush en octobre 2002, pour parler essentiellement du pétrole et de la sécurité. Par la suite, chacun d'eux a, au moins une fois, été invité à y séjourner de nouveau. Les Etats-Unis, en collaboration avec l'Europe et le Japon, ont également lancé en 2002 l'initiative Bassin du fleuve Congo, qui est financée à hauteur de 53 millions de dollars. Après avoir accédé au pouvoir en mars 2003, Hu Jintao, le Président chinois, a reçu Paul Biya en septembre 2003², séjourné au Gabon en février 2004, et accueilli Omar Bongo vers la fin de la même année. A chacune de ces occasions, il n'a pas caché l'intérêt que portent les entreprises chinoises aux matières premières desdits pays africains. En moins de 2 ans, Luiz Inacio « Lula » da Silva, Président du Brésil, a visité 4 pays du Golfe de Guinée (Angola, Cameroun, Gabon, Sao Tomé et Principe). Bilan : des projets de coopération signés, des relations bilatérales en plein essor et de nouveaux contrats pour les entreprises brésiliennes. Pour préserver son influence dans la zone, la France essaye, depuis 1998, de redynamiser les instruments de sa coopération avec les pays « du champ ».

Sur le plan militaire, les Etats-Unis envisageraient de transférer certaines de leurs forces basées en Europe vers l'Afrique. Le Général James Jones, Supreme Allied Commander of American Forces in Europe, a confié aux journalistes au début de l'année 2003 qu'une partie de la flotte américaine, dont le rôle est de patrouiller dans la Méditerranée, pourrait en partie être redéployer dans le Golfe de Guinée. Au demeurant, et selon le think tank britannique Oxford Analytica, les gouvernements du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale auraient déjà conclu des accords avec le gouvernement des Etats-Unis, qui autorisent l'utilisation des installations aéroportuaires desdits pays par les forces américaines. En plus des accords de défense et de coopération militaire qui la lie avec certains pays de la zone, la France a, par exemple, renforcé son partenariat avec le Cameroun dans le domaine de la sécurité en mer en vue d'aider Yaoundé à assurer la protection de ses droits au large de ses côtes, en ce qui concerne la pêche, les installations pétrolières, la lutte contre la pollution, etc. ; et dans le domaine de la formation en coopérant à la mise en place d'un cours supérieur interarmées de défense, autrement dit une école de guerre, et en collaborant à l'encadrement des militaires camerounais destinés à participer aux opérations de maintien de la paix.

² - Paul Biya a été le premier chef d'un Etat africain à être reçu par l'équipe qui a accédé au pouvoir à Beijing en mars 2003.

Sur le plan économique, les secteurs ciblés relèvent de l'économie de rente (pétrole, minerais, bois), avec une percée remarquable dans les grands travaux, les télécommunications et à l'occasion des privatisations. Les investissements envisagés notamment par les compagnies américaines sont importants. Par exemple, Chevron Texaco a annoncé en 2002 qu'il a investi 5 milliards \$ dans le pétrole africain de 1997 à 2002 et qu'il dépenserait 20 milliards \$ au cours de la période qui va de 2003 à 2008 ; ExxonMobil entend investir 15 milliards \$ en Angola pendant la période 2003-2007, et 25 milliards \$ à l'échelle de toute l'Afrique durant les prochaines décades. Dans le « National Energy Plan », élaboré en 2001 par une équipe dirigée par le Vice-Président des Etats-Unis Richard Cheney, il est suggéré que 25% de la demande américaine soient satisfaite par le marché africain à l'horizon 2015. Presque chaque mois, une conférence industrielle à Houston, Londres ou dans une capitale d'un pays africain producteur s'intéresse aux opportunités éventuelles qui peuvent être trouvées dans ce « nouvel el dorado ». Depuis 2002, la China National Petroleum Corporation (CNPC) et la China Petrochemical Corp (SINOPEC) ont pris pied dans la zone, particulièrement au Gabon. La compagnie pétrolière brésilienne (PETROBAS) et une société d'eau sont présentes en Angola. Les hydrocarbures de Sao Tomé et le manganèse du Gabon ont aussi séduit les investisseurs brésiliens. Dans les régions de Franceville et de l'Okondja, la Companhia Vale do Rio Doce, premier producteur mondial de fer, a obtenu l'autorisation du gouvernement gabonais d'exploiter deux sites et a déjà investi 9,2 millions d'euros dans ce pays.

4 - Quelles résistances ?

Les résistances sont nombreuses et diverses. Celles qui mériteraient le plus d'attention viennent des populations autochtones. Car, si la qualité de la gouvernance n'est pas améliorée au sein des Etats, le Golfe de Guinée pourrait connaître un accroissement des conflits dits de localisation, qui se manifestent de deux manières : le conflit de localisation de type expropriatif³, le conflit de localisation de nature affective⁴. Si les conflits expropriatifs sont caractéristiques de toute activité d'expropriation, qu'elle soit pour cause d'utilité publique ou non, les conflits de nature affective semblent mieux illustrer les différends qui apparaissent ou persistent au Nigeria (Delta du Niger), au Tchad (affrontements intercommunautaires sanglants ayant opposé des commerçants du Nord du Tchad aux populations autochtones de Bébédjia, dans la région pétrolière de Doba, au Sud du pays), en Angola (Cabinda), au Cameroun (plainte déposée par les populations Bakweri contre l'Etat du Cameroun auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples), au Gabon (violentes manifestations des populations de Ndolou, au Sud-Est du pays, qui exigeaient une meilleure répartition des ressources) et en Guinée Equatoriale (revendications des Bubi).

II - Comment réguler les convoitises ?

En dégagant des axes de leadership et en redynamisant les processus d'intégration de la sous-région, on peut entrevoir un endiguement des convoitises.

1 - Le problème du leadership

Le Golfe de Guinée souffre de l'absence d'une puissance motrice et mobilisatrice pouvant s'imposer comme le leader incontesté, de par sa capacité d'influence voire de nuisance, aussi bien au sein qu'en dehors de ladite zone, apte à s'opposer aux convoitises que suscite la sous-région.

Face à l'attrait qu'il exerce, le Golfe de Guinée peut adopter une stratégie de promotion et de défense de ses intérêts qui se décline en deux tactiques : une qui ressort l'Afrique Centrale en tant qu'entité spécifique et qui va aboutir à la consécration de la CEMAC comme cadre de référence de l'intégration de la région sous le leadership affirmé du couple Cameroun-Tchad ; et l'autre qui la conçoit comme sub-entité du Golfe de Guinée, lequel est mené par l'axe Abuja-Yaoundé-Luanda dans le cadre d'une CGG aux ambitions redéfinies.

a - Le Cameroun et le Tchad comme moteurs de l'Afrique centrale

Le problème de leadership en Afrique centrale découle du constat de la faillite du couple Cameroun-Gabon à se positionner durablement comme le moteur de la zone⁵. L'alternative crédible serait un couple Cameroun-Tchad, qui semble disposer d'atouts plus pertinents.

Le Gabon a toujours affiché ses prétentions au leadership. Mais, il n'est pas qualifié pour assumer une telle responsabilité. Certes, il dispose d'un avantage comparatif sur

³ Le conflit de localisation de type expropriatif apparaît lorsque le développement des infrastructures relatives aux investissements pétroliers, miniers ou forestiers (routes, ports, réseaux de communication, logements), entraîne l'expropriation des premiers occupants des lieux.

⁴ Le conflit de localisation de nature affective est inhérent au fait que les populations d'une région pétrolière, minières ou forestières considèrent souvent que la ressource en question leur appartient, du seul fait de sa localisation et qu'une part substantielle des avantages qui en découlent doit leur revenir.

⁵ - Côme Damien Georges Awoumou, « Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique centrale ? », Enjeux N°17, octobre-décembre 2003, PP.5-10.

l'échiquier diplomatique et qui est inhérent à l'entregent du Président BONGO, à la rente pétrolière et surtout à son rôle de relais de l'influence de la France en Afrique.

Cependant, Libreville est disqualifié notamment par le fait qu'il n'adhère par au projet d'intégration régionale ; il préfère plutôt la coopération et toute son action diplomatique en la matière vise à s'assurer que les processus en cours au sein de la sous-région n'iront pas au-delà de la phase de coopération. D'où, par exemple, les entraves posées systématiquement à l'égard des initiatives communautaires, tels que la libre circulation, le droit d'établissement, et le financement de l'UDEAC/CEMAC⁶.

La tactique du Gabon, ces dernières années, a consisté à s'associer au Congo en vue de s'imposer comme le moteur de la CEEAC et de la CEMAC. Il s'agit d'une entente séculaire renforcée par des liens personnels et une coopération bilatérale conviviale. Les relations interethniques et interterritoriales entre le Congo et le Gabon, durant la période précoloniale, laissent transparaître un principe d'interpénétration et une symbiose que l'on n'a pas observé dans le cas du couple Cameroun-Gabon. On note en effet des similarités ethniques très profondes dans les zones frontalières. Et les principaux groupes ethniques dont il est question ici sont : les Kota, Mbédé, Nzebi, Punu, Téké et Vili. De plus, le Gabon a été une périphérie ou une province historique du Congo. Les entités sociopolitiques du Gabon⁷ ont été soit vassales soit énormément influencées par celles du Congo dont les deux principales ont été celles des Téké et du Loango.⁸

L'histoire des relations congolo-gabonaises est caractérisée par : une origine coloniale commune, un système d'exploitation économique similaire et complémentaire, des institutions administratives promouvant la solidarité territoriale, la balade des unités administratives limitrophes et le sentiment d'une communauté de destin.

Comme pour parfaire le tableau, de nombreux et profonds liens personnels sont nés entre les classes dirigeantes des deux pays. A titre illustratif, on peut citer :

- Mariage : l'épouse du Président BONGO, née Edith SASSOU NGUESSO, comme son nom l'indique, est la fille du chef de l'Etat congolais Denis SASSOU NGUESSO.
- Camaraderie : plusieurs membres des deux classes dirigeantes se sont connus sur les bancs d'école. L'élève Omar BONGO a fait la plus grande partie de ses études à Brazzaville ; les généraux SASSOU NGUESSO et Jean Boniface ASSELE du Gabon ont été des condisciples dans la ville congolaise de Dolisie.
- Parenté : plusieurs membres des deux classes dirigeantes sont cousins au sens africain du terme. Omar BONGO est Téké ; le député et ancien ministre gabonais Zacharie Myboto⁹ est Nzebi et de même souche que Pascal LISSOUBA. D'où la fièvre qui a saisi la classe dirigeante gabonaise au plus fort de l'affrontement armé SASSOU-LISSOUBA.

La convivialité qui prévaut au sein de l'entente congolo-gabonaise se manifeste par un certain nombre de faits. L'un d'eux permet de constater que le Président BONGO est devenu

⁶ - Depuis 1996, le Gabon traîne dans le versement de sa contribution égalitaire. A la date du 30 octobre 2003, par exemple et pour l'exercice courant, Libreville n'avait versé que 600 000 000 F CFA sur 1 507 656 810 F CFA attendu, soit un taux de recouvrement de 39,80%.

⁷ - Mayumba, Royaumes Nkomi et Orungu.

⁸ - Vili.

⁹ - Jusqu'en 2000, sa fille Chantal Myboto a été officieusement la deuxième épouse du Président BONGO. De leurs œuvres sont nés deux enfants.

le médiateur « *institutionnel* » des différentes guerres civiles congolaises. Il en est ainsi bien avant que son gendre redevienne le chef de l'Etat congolais. De manière incidente, Libreville apparaît comme la ville étrangère qui accueille toutes les grandes phases du règlement des affaires congo-congolaises. La conséquence d'une telle harmonie est l'adoption de positions communes au sein des différentes enceintes sous-régionales.

Mais, même en s'alliant au Congo, le Gabon peut difficilement impulser avec efficacité la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale. Trois handicaps majeurs limitent les capacités de ce couple à jouer durablement un rôle de locomotive. D'une part sa puissance démographique cumulée (seulement 5 millions sur les 29 que compte la CEMAC), d'autre part, sa très faible densité au Km² (8 hab/km²) qui exige un important investissement humain et financier pour la sécurisation et, enfin, le fait que le Congo qui vient de vivre l'un des conflits les plus meurtriers de son histoire soit devenu un pays à reconstruire, alors que dans le même temps le Gabon doit sortir de la sévère récession économique qui le frappe depuis 1998 et concomitamment gérer l'après-pétrole et l'après-Bongo qui se profilent de plus en plus à l'horizon.

Le Cameroun dispose d'atouts susceptibles de lui permettre de s'imposer comme le « leader naturel et légitime » de la CEMAC. Il représente environ 50% de la population, du PIB et de la masse monétaire en circulation dans la sous-région. Pôle universitaire, agricole et industriel de la CEMAC, il est le seul pays de la zone à avoir entamé une véritable multinationalisation de ses entreprises¹⁰. Seul pays limitrophe de tous les cinq autres de la CEMAC, le Cameroun est le pieu central de plusieurs politiques communautaires et a démontré sa capacité à mener une initiative concurrente à un projet régional (Douala Stock Exchange).

Néanmoins, par souci d'éviter de paraître hégémonique et en raison des charges induites par le rôle de leader, le Cameroun devrait se trouver un allié. Le Tchad semble le pays le plus disposé à un tel partenariat. Tout comme Yaoundé, N'Djamena adhère à l'intégration et a démontré sa volonté à s'engager dans la sous-région (envoi de troupes au Congo, en RCA et en RDC pour soutenir respectivement D. SASSOU-NGUESSO, F. BOZIZE et L.-D. KABILA).

Le Cameroun et le Tchad forment une alliance objective vivifiée par une coopération bilatérale dynamique. Ce couple repose sur un engagement politique appuyé (« Ce qui est bon pour le Tchad l'est également pour le Cameroun et vice versa »¹¹), une concertation permanente au sommet et l'adoption de positions communes sur des dossiers sous-régionaux. Il est sous-tendu par des liens historiques, juridiques, sociologiques et un facteur géostratégique. Le Tchad est un pays enclavé. Sa porte-océane la plus viable est le Cameroun.

Les deux pays ont un intérêt objectif à entretenir une coopération bilatérale dynamique. Entre les deux pays, l'intégration se situe déjà à un stade très avancé. L'exemple le plus emblématique est l'oléoduc qui permet l'évacuation du pétrole tchadien vers le marché international à partir du port camerounais de Kribi. La libre circulation est réelle dans les deux sens. La coopération scolaire et universitaire est soutenue. Et d'autres projets intégrateurs se trouvent déjà dans une phase très avancée : bitumage de la route Ngaoundéré - Touboro (Cameroun) – Moundou (Tchad), raccordement du réseau électrique tchadien au barrage hydroélectrique camerounais de Lagdo, utilisation du tracé de l'oléoduc en construction pour l'inclusion du Tchad au projet international de câbles sous-marins de télécommunications, etc.

¹⁰ - Côme Damien Georges Awoumou, « La multinationalisation des entreprises nationales au sein de la CEMAC : initiative purement privée ou cheval de Troie pour l'hégémonie du Cameroun ? », *Enjeux* N°13, octobre-décembre 2002, PP.24-27.

¹¹ - Dixit Paul Biya lors de l'inauguration du terminal pétrolier de Kribi en juin 2004.

De plus, le Cameroun et le Tchad sont les deux pays les plus peuplés de la CEMAC (environ 25 millions sur les 29 de la CEMAC) et ont la plus forte densité (20 hab. /km²). Par ailleurs, ils partagent une situation géostratégique plus avantageuse. Ce sont les seuls pays de la zone CEMAC à être situés dans les zones de contact non latines : le Cameroun partage sa frontière occidentale avec l'Afrique de l'Ouest, tandis que le Tchad est frontalier du Maghreb au Nord et de l'Afrique Orientale à l'Est.

b - L'improbable légitimation d'un leader solitaire dans le Golfe de Guinée

Cette sous-région devrait être menée par un leadership collégial ; un leader solitaire éprouverait des problèmes de légitimité. Un axe Abuja-Yaoundé-Luanda nous semble approprié. En effet, ni l'hypothèse arguant d'un leadership « naturel » du Nigeria, ni celle évoquant un leadership de substitution de l'Angola, ne peuvent être validées par les réalités de la sous-région.

L'hypothèse du leadership « naturel » du Nigeria

Le Nigeria a toujours été perçu comme le leader « naturel » du golfe de Guinée. Abuja a même été désigné par Washington pour faire office de gendarme de la sous-région. Et de nombreux atouts plaident en la faveur de cet Etat, le plus peuplé d'Afrique. Par son engagement diplomatique, il a toujours affirmé sa vocation au leadership. Actuellement, Abuja assume la présidence de l'UA et du Commonwealth ; il revendique un siège de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU ; il est membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et l'un des moteurs du NEPAD ; pilier de la CEDEAO, il se positionne également comme médiateur dans différents conflits et a créé un « Fonds Spécial du Nigeria » domicilié à la BAD.

La politique d'influence du Nigeria s'appuie sur les relations historiques de vassalité qu'exercent les élites de sa partie Nord sur des populations de pays voisins. Elle se sert du monopole dont jouit sa diaspora sur des secteurs vitaux de leurs pays d'accueils.

Toutefois, Abuja est handicapé par le caractère déplorable de son image de marque : succession de coups d'Etats, montée de l'islamisme, corruption endémique, perception comme pays de grande mafia et de blanchiment d'argent, trafic de stupéfiants, provincialisme et arnaque internationale.

Le Nigeria reste un pays pauvre. Le PNB/hab. y est très faible, avec en 1999, 350\$. Environ 40% des recettes budgétaires sont absorbées par le service de la dette. Le rapport annuel 2000 du PNUD classe le pays au 146^{ème} rang mondial.

Sur le plan économique, au niveau des frontières des pays limitrophes et à l'intérieur des Etats de la zone CFA, il existe des marchés parallèles de change dominés par des Nigériens. Ces derniers contrôlent divers réseaux de contrebande dont le développement est nuisible aux économies des pays concernés.

L'hypothèse d'un leadership de « substitution » de l'Angola

L'Angola est souvent présentée comme la puissance de substitution. Se fondant sur ses ressources pétrolières et diamantifères et sur sa puissance militaire, Luanda envisage de jouer un rôle diplomatique à la dimension de ses potentialités.

Située à la charnière de l'Afrique centrale et australe, Luanda ne cesse d'accroître son influence dans ces deux sous-régions et s'attèle à contrebalancer la percée de Pretoria dans

ces zones. En Afrique Australe, l'Angola s'est allié à la Zambie et à la Namibie pour disputer à l'Afrique du Sud le leadership au sein de la SADC.

L'Angola mène une « diplomatie économique » par le biais de la SONANGOL, l'entreprise publique qui exploite le pétrole. Ce géant qui brasse les 3,5 milliards de dollars rapportés annuellement au pays par l'or noir, sert de levier financier à l'action des autorités angolaises. La SONANGOL est active au sein de la SONAIR, une compagnie regroupant des pays pétroliers africains, dont elle est l'actionnaire principal. Elle est aussi présente en RDC, où elle jouit depuis septembre 1998 d'un agrément de distribution d'hydrocarbures ; soit un marché juteux de 600 000m³ de carburant par an.

Doté d'une armée de 130 000 hommes¹², bien équipés et aguerris par 27 années de guerre civile, l'Angola a une réelle capacité de dissuasion et peut jouer un rôle utile au profit du mécanisme de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique Centrale. En octobre 1997, les troupes angolaises ont aidé SASSOU-NGUESSO à reprendre le pouvoir. Luanda est le principal soutien de la RDC dans le conflit des Grands Lacs. Luanda fournit une assistance en matière d'achat d'armements aux pays amis. Le gouvernement ivoirien s'est ainsi procuré, fin 2002, véhicules de combat et munitions sur le stock de l'Angola.

Dans ses rapports avec l'Occident, l'Angola se fonde sur l'attrait qu'exercent ses ressources pétrolières, diamantifères et forestières pour jouer les uns contre les autres au gré de ses intérêts. 2^{ème} producteur de brut en Afrique subsaharienne, l'Angola va passer de quelque 1 million de barils par jour (b/j) en 2004 à 1,6 million de b/j en 2006, dépassant de fait la production de certains membres de l'OPEP (Algérie, Libye, Indonésie, Qatar).

Cependant, si les autorités angolaises ne prennent pas les mesures qui s'imposent sur le plan interne, la « puissance » de leur pays pourrait se diluer. Ils se doivent d'édifier un Etat, bâtir une nation, construire l'économie et la société angolaise. Il s'agit de : réimplanter l'administration surtout dans les zones anciennement occupées par l'UNITA, réinsérer les personnes déplacées et les ex-combattants confinés dans des camps, restaurer la paix au Cabinda, combattre la corruption au sein de la hiérarchie politique et militaire, diversifier l'économie, résorber la crise des cadres, améliorer les rapports avec les partenaires au développement, restaurer les infrastructures, s'attaquer à la montée du racisme dans le pays (legs de l'opposition ethno-raciale qui a sous-tendue la guerre civile angolaise)¹³.

La restauration de l'Angola sur le plan social suppose aussi de s'attaquer aux fléaux qui fragilisent le tissu du pays : la maladie du sommeil, le paludisme, la tuberculose, la varicelle, le SIDA. Les chiffres sont effrayants. Selon l'évaluation faite par le PAM en mai 2002, 3 millions d'Angolais subissent une grave pénurie alimentaire et 600 000 d'entre eux sont menacés par la faim. Environ 4,6 millions de personnes ont été déplacés. 65% de la population urbaine et 78% de la population rurale vit en dessous du seuil de la pauvreté. Et on y dénombre près de 12 millions de mines.

En conclusion, l'Angola est un pays sinistré. Son affirmation sur la scène sous-régionale dépendra de sa capacité à endiguer sa crise sociale et à rester durablement stable.

L'axe Abuja-Yaoundé -Luanda comme solution la plus fiable

L'autre pays pressenti pour exercer le leadership sous-régional est le Cameroun. Pays doté d'énormes potentialités le prédestinant à une telle responsabilité, le Cameroun demeure

¹² - A ceux-ci se sont ajoutés 5000 combattants de l'UNITA intégrés dans les forces de défense et de sécurité à la faveur de l'accord de paix du 4 avril 2002.

¹³ - Une majorité de députés du MPLA a voté, en mai 1996, un amendement à la loi sur la nouvelle carte d'identité nationale afin d'y ajouter la mention de la race.

cependant recroquevillé sur lui-même et ne saurait dès lors prétendre assumer seul ce rôle. En revanche, la présence de Yaoundé dans un axe impliquant Abuja et Luanda est de nature à légitimer un tel leadership.

Le principal rival du Nigeria dans le Golfe de Guinée apparaît être la France. Paris a le souci de préserver sa zone d'influence et s'attèle à contenir le déploiement d'Abuja. Cette rivalité, qui a pris des formes diverses à travers l'histoire, porte en elle les germes de la méfiance qui caractérise les relations entre le Nigeria et ses voisins. Elle se traduit par un sentiment de suspicion quasi-systématique des initiatives d'Abuja à leur égard, reflet du refus de la domination de ce pays anglophone. Elle se matérialise également par la contestation de ses entreprises sous-régionales. L'ECOMOG est ainsi perçue comme un instrument de politique extérieure du Nigeria servant à légitimer son impérialisme régional.

Un éventuel leadership sous-régional de Luanda aurait difficilement l'assentiment de Paris. Les relations entre les deux capitales sont difficiles. Contre Paris, Luanda joue à fond la carte des Etats-Unis, où DOS SANTOS a été reçu avec tous les honneurs par G. W. BUSH en février 2002 et en mai 2004. L'Angola a fourni plus de 5% des importations américaines en 2003 ; un chiffre qui devrait doubler en 2006.

Une présence du Cameroun au sein du pôle fédérateur et moteur du Golfe de Guinée pourrait donc rassurer la France et tous « les pays du champ ». Toutefois, pour qu'un tel axe se constitue, il faudrait satisfaire à certains préalables, notamment, l'assainissement des relations camerouno-nigerianes, ce qui passe par la restauration de la souveraineté du Cameroun sur Bakassi ; et l'amorce d'une coopération dense et intense entre Yaoundé et Luanda, deux capitales qui jusque là se sont ignorées.

2 - La question de l'intégration sous-régionale

Les pôles moteurs sus-mentionnés auront respectivement à faire de la CEMAC l'institution stratégique de l'Afrique centrale, et à œuvrer à la mutualisation et à la spécialisation de l'instance communautaire du Golfe de Guinée.

a - Faire de la CEMAC l'institution stratégique de l'Afrique centrale

La CEEAC est un concept viable (intégration de 11 pays, mécanisme de paix et de sécurité) mais demeure une institution virtuelle, dépourvue de visibilité, et ataviquement minée par les mêmes maux : moyens limités¹⁴, engagement mou du pays siège (Gabon)¹⁵...

Or, le temps de l'Afrique Centrale est désormais compté. La paix, la stabilité et l'intégration régionale se présentent dorénavant comme des conditionnalités. Différentes mutations internationales contraignent l'Afrique à s'y engager : les dispositions de l'OMC, l'accord de Cotonou du 23 juin 2000 sur le partenariat UE¹⁶-ACP, l'UA, le NEPAD, l'AGOA... Toutes ces initiatives Nord-Sud et/ou Sud-Sud prennent appui sur les efforts entrepris à l'échelle de chaque sous-région¹⁷.

¹⁴ - A titre d'illustration, le personnel a souffert des impayés de salaires estimés à 213 millions de F CFA et des impayés de loyers de près de 48 millions de F CFA, au titre de l'année 1998.

¹⁵ - Retrait de l'immeuble siège le 24 mai 1997, importants arriérés de contributions dont la situation pour la période 1985 à 1997 a été évaluée à 3.639.177,62 \$ US.

¹⁶ - Le 24 janvier 2003, l'UE a conclu un accord financier avec la CEEAC et la CEMAC. Ce document exige notamment à ces deux communautés économiques régionales de se fondre en une seule organisation ; la CEEAC devant se spécialiser dans les questions de paix et de sécurité au sein de la sous-région.

¹⁷ - Elles tiennent également compte de ce que les pays en développement ont jusqu'au 31 décembre 2007 pour se conformer aux exigences de l'OMC.

Dans la mesure où la CEMAC se dote progressivement et fermement d'une dynamique propre (primauté du droit communautaire, financement autonome), il faut prendre appui sur elle dans une perspective de redynamisation, de relance et de rénovation du processus d'intégration de l'Afrique Centrale. La CEMAC étant encore d'une viabilité géostratégique et économique discutable, il faut œuvrer à son approfondissement et à son élargissement¹⁸.

Au terme des mutations sus-évoquées, l'Afrique centrale devrait être dotée d'une identité et la CEMAC se voir conférer un rôle politique. Ce qui induit qu'un traitement particulier doit être accordé aux questions de paix et de sécurité. Il s'agit de clarifier la situation qui veut actuellement que, d'un côté on a un mécanisme de paix et de sécurité viable (COPAX, Pacte de non-agression, Pacte d'assistance mutuelle) inopportunément rattaché à une CEEAC qui attend toujours son démarrage effectif¹⁹; et de l'autre côté une CEMAC dépourvue statutairement d'un mécanisme similaire mais qui a déjà déployé une force multinationale en RCA. Pour mettre en évidence le flou juridique qui prévaut, et qui de jure et de facto consacre la léthargie dans laquelle baigne la CEEAC, il convient de relever que l'envoi des dites forces de la CEMAC a été décidé à Libreville en octobre 2002 par le Conseil de Défense et de Sécurité restreint de la CEEAC, constitué des chefs d'états-majors des Etats de la CEMAC, en vertu de l'article 4 alinéa 2 du Traité COPAX.

Il apparaît donc cohérent que, plutôt que de s'obstiner²⁰ dans une logique de dispersion d'une énergie diplomatique, économique et humaine disponible en faible quantité, on gagnerait à rattacher le mécanisme de paix et de sécurité de l'Afrique Centrale à la CEMAC. Comme l'a démontré l'exercice interarmées dénommé « Biyongho 2003 »²¹, ce sont les Etats de la CEMAC qui constituent le noyau du mécanisme de la CEEAC : sept pays y ont participé dont les six membres de la CEMAC et le Burundi.

En résumé, l'ampleur des tâches à réaliser nécessite de la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale des efforts de collaboration et d'harmonisation afin d'éviter des doubles emplois, des chevauchements voire des incompatibilités. La problématique de la coordination de l'action des processus d'intégration de la sous-région, sous l'inspiration d'un leadership visionnaire, est plus que jamais d'actualité. Tout comme l'est celle qui s'intéresse au Golfe de Guinée, et qui est aussi fortement déterminée par la question du leadership.

b - Pour une spécialisation de la CGG

Le 19 novembre 1999 à Libreville, sous l'impulsion du Gabon et du Nigeria, un communiqué conjoint, signé des sept pays susmentionnés, a annoncé la création de la CGG. Par cette décision, lesdits Etats ont consacré la réalité d'une autre géographie, maritime sur la côte atlantique se superposant avec la géographie terrestre héritée des découpages coloniaux, et qui est sous-tendue par des enjeux énormes et convergents²².

Selon les termes du communiqué final de la réunion « constitutive », la CGG a pour but « de mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir, gérer et

¹⁸ - Côte Damien Georges Awoumou, « La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ? », *Enjeux*, N°17, octobre-décembre 2003, PP.23-33.

¹⁹ - Comme le confirme le communiqué final du sommet extraordinaire qui s'est tenu à Malabo, le 17 juin 2002.

²⁰ - Comme l'illustre la création le 22 décembre 2004 à Brazzaville d'un état-major militaire régional au sein de la CEEAC. Doté d'un siège provisoire à Libreville, il sera dirigé par un Congolais, pays dont l'« armée » est sinistrée et demeure sous la tutelle angolaise ; d'où un problème de légitimité. De plus, les financements et leur origine sont flous.

²¹ - Il s'est tenu en deux parties (du 06-14 juin 2003 et du 21 au 25 juillet 2003) au Gabon, sous l'égide du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique Centrale, et sous le commandement du Général de Brigade camerounais Saly Mohamadou.

²² - Supra.

régler les conflits liés à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et aux zones économiques exclusives des Etats membres ».

A cet égard, la CGG dispose notamment de deux grands organes, à savoir :

- le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ;
- le conseil des ministres (affaires étrangères, économiques, hydrocarbures, ressources halieutiques, mines et environnement).

Mais, sur la base du contexte, du prétexte et du texte qui ont conduit à sa création, on peut faire à la CGG au moins deux reproches :

1 - Le projet annoncé par le communiqué final de Libreville du 19 novembre 1999 a vocation à perpétuer une logique, déplorable, de dispersion d'une énergie diplomatique, économique et humaine disponible en faible quantité. En effet, la CGG affiche des ambitions similaires à celles assignées, respectivement en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, aux mécanismes de paix et de sécurité de la CEDEAO et de la CEEAC.

Dans le cas spécifique de cette dernière institution, il s'agit en l'occurrence du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX). Il convient de rappeler que c'est le 25 février 1999 que les chefs d'Etat réunis à Yaoundé, dans le cadre du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale, ont créé le COPAX. Ensuite, lors de leur sommet tenu à Malabo le 26 juin 1999, ils ont décidé d'intégrer le COPAX à la CEEAC. Enfin, le 24 février 2000, les mêmes chefs d'Etat, au cours d'un sommet extraordinaire convoqué à Malabo, ont signé le protocole intégrant le COPAX à la CEEAC, ainsi qu'un pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC²³. En d'autres termes, lorsque la CGG est créée à Libreville, le 19 novembre 1999, le COPAX existe déjà depuis environ neuf mois.

C'est dire que notre lecture, notamment de la chronologie, des évènements diverge de celle de Guy ROSSATANGA-RIGNAULT, lorsqu'il affirme que : « Avant que le Protocole relatif au COPAX soit adopté au sommet de la CEEAC de Malabo (février 2000), certains des membres de cette communauté s'étaient retrouvés trois mois plus tôt dans la capitale gabonaise pour porter sur les fonts baptismaux une organisation presque similaire : la Commission du Golfe de Guinée (CGG) »²⁴.

2 – La création de la CGG est apparue à nombre d'observateurs comme un projet destiné à servir prioritairement les desseins sous-régionaux de ses géniteurs (le Nigeria et le Gabon) :

- Pour le Nigeria, une fois mise en place, la CGG devait s'imposer comme cadre de référence de règlement du conflit frontalier qui l'oppose au Cameroun, au sujet de la péninsule de Bakassi, et se traduire par le retrait de l'instance, alors pendante, devant la Cour Internationale de Justice (CIJ)²⁵ ;
- Pour le Gabon, il s'agissait de réaffirmer ses prétentions au leadership régional en diluant au sein de la CGG le projet camerounais de création du COPAX.

²³ - Côte Damien Georges Awoumou, « Redimensionnement de la dynamique d'intégration de l'Afrique Centrale : une nécessité ? », in *Afrique Centrale : crises économiques et mécanismes de survie*, CODESRIA, 2005, PP. 193-194 ; Côte Damien Georges Awoumou, « La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ? », *Enjeux*, N°17, octobre-décembre 2003, P. 29.

²⁴ - Guy Rossatanga-Rignault, « A propos de la Commission du Golfe de Guinée (CGG). Brèves considérations sur une organisation naissante », *Revue Africaine de Défense*, N°2, avril-juin 2000, P26.

²⁵ - Le 10 octobre 2002, le verdict rendu par la CIJ à ce sujet reconnaît la camerounité de la péninsule de Bakassi. Par conséquent, c'est en violation flagrante du droit international que le Nigeria maintient ses troupes et son administration sur ce territoire camerounais. Aussi est-on fondé de considérer le Nigeria comme un puissance occupante.

Néanmoins, à défaut de le diluer, le Gabon a réussi par la suite à récupérer à son avantage le processus de création du COPAX, lorsqu'il a obtenu des autres pays membres qu'on l'intègre au sein de la CEEAC ; au détriment de la thèse camerounaise qui prônait l'autonomisation du COPAX.

De là vient, probablement, une partie de l'explication qui peut permettre de comprendre pourquoi la CGG est demeurée un organisme mort-né. En effet, le communiqué final du 19 novembre 1999, tout en réaffirmant la nécessité de la mise en place d'un tel cadre de concertation, renvoyait à un prochain sommet, dont la tenue était prévue pour le courant de l'année 2000 à Libreville, le soin d'adopter les textes de l'organisation qui seraient élaborés avant cette échéance. Mais cinq ans après, la CGG demeure un projet virtuel. Et pourtant, le concept est pertinent et viable. Il convient, tout simplement, de le remodeler.

La division efficiente des tâches est un gage essentiel d'efficacité. Le principe directeur sous-tendant les processus d'intégration en Afrique est consacré depuis le Plan d'Action de Lagos de 1980. Il est nécessaire que le Golfe de Guinée le respecte en laissant la CEMAC rénovée et la CEDEAO jouer le rôle d'organisation régionale à compétence générale dans leur ère géographique respective.

La CGG doit être reconfigurée et spécialisée. Il s'agit de la confiner dans le traitement des questions pétrolières, minières et celles relevant du droit de la mer ; sans exclure l'éventualité d'étendre son champ de compétences sur des sujets connexes.

Il serait opportun de faire de la CGG une institution spécialisée de l'Union Africaine susceptible de couvrir une zone qui dépasse le cadre initial. La CGG serait ainsi un levier pour l'Union Africaine. Une telle mutation, qui peut s'accompagner d'un changement de dénomination, aurait au moins trois mérites :

- Elle permettrait à la CGG d'être suffisamment flexible, modulable et apte à gérer les configurations induites par le problème de l'identité du Golfe de Guinée ;
- Elle favoriserait la relativisation de la situation potentiellement hégémonique du Nigeria, pays arrogant dont la mauvaise foi est une source d'inquiétude pour ses partenaires, grâce à une éventuelle adhésion d'autres puissances régionales africaines (Afrique du Sud, Angola, etc.) ;
- Elle renforcerait, suite à son élargissement à d'autres puissances régionales africaines, la capacité de négociation de la CGG vis-à-vis de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux non-africains, pour plus d'équité et de transparence.

S'agissant, par exemple, des questions pétrolières, il est évident que le Golfe de Guinée a besoin d'une politique régionale en la matière. En raison de la faiblesse des Etats et de l'importance des intérêts américains dans la zone, il semble illusoire de rêver de l'avènement d'un mécanisme type OPEP, qui, au demeurant, a démontré son incapacité à répondre aux attentes des populations de ses Etats membres. Par contre, avec un soutien engagé des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, il est possible de mettre la CGG dans les conditions d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre d'une politique régionale conduisant les Etats et les populations vers la bonne gouvernance et le développement durable./_

